



Sarl liquidation judiciaire et dettes ursaff

Par **FANFAN123**, le **25/10/2022** à **15:05**

Bonjour, mon compagnon artisan bâtiment sarl a fait un burn out qui a découle sur un AVC en 2015. Il a eu plein d'autres problèmes de santé grave et tous ces problèmes l'ont diminué physiquement et mentalement. Il est reconnu handicapé entre 50 et 80 % par mdph. Il a des dettes ursaff avec majoration et pénalités à hauteur de 103 000 euros. J'ai pris les choses en main avec un pouvoir spécial pour le représenter devant tribunal de commerce pour liquidation judiciaire. Je suis très inquiète quand aux dettes ursaff qu'ils ne pourront pas honorer. Certains me disent que ce sont des dettes personnelles et d'autres me disent que dans la mesure où elles sont déclarées au juge, il n'y aura plus de poursuite ??? Actuellement il n'a pas de retraite et a 68 ans. Comment se défendre dans ce contexte face à ursaff.

Par **Marck.ESP**, le **25/10/2022** à **15:14**

Bonjour

Cette dette a-t-elle été déclarée au juge?

Peut-être être que la prescription jouerait en votre faveur...

Je vous conseille de voir un avocat spécialisé